

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 pouvoirs
VOTES : Contre	Pour 10 + 3 pouvoirs
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Maire.

Objet : transfert de crédits au budget assainissement, insuffisance de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60631 : Fournitures d'entretien	460.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	460.00 €			
D 657364 : Subventions de fonctionnement budget année		460.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		460.00 €		
<b>Total</b>	460.00 €	460.00 €		
<b>Total Général</b>		0.00 €		0.00 €

Signataires :	BESSON Hervé	
	BESSON Jean-Luc	
	BESSON Patrick	
	BOISTARD Sylvie	
	BREYTON Stéphanie	
	BURLET Brigitte	
	CHARQUET Pierre	
	CHENE Claude	
	CURIALLET Laura	
	GUYOTOT Patrick	
	LE THERIZIEN Serge	
	LENFANT Anne	
	PELHATE Olivier	
	REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 18/09/2024.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024  
Reçu en préfecture le 19/09/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 073-217301076-20240918-DM2VIRCRED57M49-AR

73107 Code INSEE	Commune d'Entremont-Le-Vieux - BUDGET COMMUNAL Che d'Entremont-le-Vieux
---------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Ann LENFANT



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240918-DM2VIRCREDM49-AR

73107

Commune d'Entremont-Le-Vieux - Budget ASSAINISSEMENT

Code INSBE

Mairie d'Entremont-Le-Vieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Nombre de membres en exercice 14  
 Nombre de membres présents  
 Nombre de suffrages exprimés  
 VOTES : Contre Pour  
 Date de convocation : 13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Le Maire.

Objet : VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL, INSUFFISANCE DE CREDITS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		460.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		460.00 €		
R 7741 : de la collectivité de rattachement				460.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				460.00 €
<b>Total</b>		460.00 €		460.00 €
<b>Total Général</b>		460.00 €		460.00 €

Signataires :

BESSON Hervé	
BESSON Jean-Luc	
BESSON Patrick	
BOISTARD Sylvie	
BREYTON Stéphanie	
BURLET Brigitte	
CHARQUET Pierre	
CHENE Claude	
CURIALLET Laura	
GUYOTOT Patrick	
LE THERIZIEN Serge	
LENFANT Anne	
PELHATE Olivier	
REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 18/09/2024.

62-2024

Envoyé en préfecture le 19/09/2024  
Reçu en préfecture le 19/09/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 073-217301076-20240918-DM2VIRCREDM49-AR

73107                      Commune d'Entremont-Le-Vieux - Budget ASSAINISSEME  
Code INSEE                      Mairie d'Entremont-Le-Vieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire

*Arnaud LEVANT*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 <i>pour voix</i>
VOTES : Contre	Pour 10 + 3 <i>pour voix</i>
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Maire.

Objet : VIREMENT DE CREDITS POUR DEPRECIATIONS DE CREANCES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 623 : Publicité, publications, relations publiques	335,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>335,00 €</b>			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		335,00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>335,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>335,00 €</b>	<b>335,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Signataires :	BESSON Hervé	
	BESSON Jean-Luc	
	BESSON Patrick	
	BOISTARD Sylvie	
	BREYTON Stéphanie	
	BURLET Brigitte	
	CHARQUET Pierre	
	CHENE Claude	
	CURIALLET Laura	
	GUYOTOT Patrick	
	LE THERIZIEN Serge	
	LENFANT Anne	
	PELHATE Olivier	
	REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 18/09/2024.

63-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud LAFAYE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

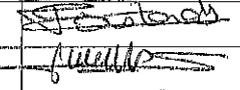
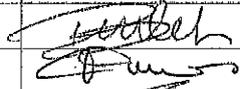
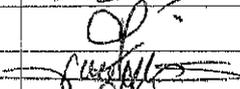
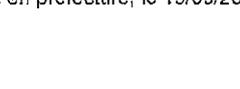
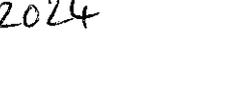
**DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 paniers
VOTES : Contre	Pour 10 + 3 paniers
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/24, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Maire.

Objet : ECRITURE D'ORDRE RETROCESSION PLAN MARTIN

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2111 : Terrains nus		111 212,92 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>111 212,92 €</b>		
R 27638 : Créances sur autres établissements publics				111 212,92 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>111 212,92 €</b>
<b>Total</b>		<b>111 212,92 €</b>		<b>111 212,92 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>111 212,92 €</b>		<b>111 212,92 €</b>

Signataires :	BESSON Hervé	
	BESSON Jean-Luc	
	BESSON Patrick	
	BOISTARD Sylvie	
	BREYTON Stéphanie	
	BURLET Brigitte	
	CHARQUET Pierre	
	CHENE Claude	
	CURIALLET Laura	
	GUYOTOT Patrick	
	LE THERIZIEN Serge	
	LENFANT Anne	
	PELHATE Olivier	
	REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024  
Reçu en préfecture le 19/09/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 073-217301076-20240918-DM5RETROGESPMAR-AR

73107 Code INSEE	Commune d'Entremont-Le-Vieux - BUDGET COMMUNAL Cne d'Entremont-le-Vieux	
---------------------	--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire

*Anne Lénfant*

*[Signature]*



**VIREMENT ORDONNATEUR N° 6**  
 Virements de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2131-210 : Bâtiments communaux		4 134,00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>4 134,00 €</b>		
R 237 : Avances versées sur commandes d'immobilisati				4 134,00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>4 134,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>4 134,00 €</b>		<b>4 134,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 134,00 €</b>		<b>4 134,00 €</b>

ELV, le 19/09/2024  
 de Maire,  
 Anne Le NÉANO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 pouvoirs
VOTES : Contre	
VOTES : Pour	10 + 3 pouvoirs
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/24, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Le Maire.

Objet : ouverture de crédits nécessaires à l'amortissement des études non suivies de travaux. Amortissement 2023 et 2024

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à section investis.	19 402.10 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>	<b>19 402.10 €</b>			
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ..		19 402.10 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>19 402.10 €</b>		
<b>Total</b>	<b>19 402.10 €</b>	<b>19 402.10 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021 : Virement section exploitation			19 402.10 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>19 402.10 €</b>	
R 28031 : Frais d'études				19 215.96 €
R 28033 : Frais d'insertion				186.14 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>19 402.10 €</b>
<b>Total</b>			<b>19 402.10 €</b>	<b>19 402.10 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Signataires :	BESSON Hervé	
	BESSON Jean-Luc	
	BESSON Patrick	
	BOISTARD Sylvie	
	BREYTON Stéphanie	
	BURLET Brigitte	
	CHARQUET Pierre	
	CHENE Claude	
	CURIALLET Laura	
	GUYOTOT Patriek	
	LE THERIZIEN Serge	
	LENFANT Anne	

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240918-DM3AMORETUDEM49-AR

73107

Commune d'Entremont-Le-Vieux - Budget ASSAINISSEME

Code INSEE

Mairie d'Entremont-Le-Vieux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

PELHATE Olivier	
REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 18/09/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Anne LENFANT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 panais
VOTES : Contre	Pour 10 + 3 panais
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/24, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Le Maire.  
 Objet : INTERGRATION FRAIS ETUDES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		2 343.60 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		2 343.60 €		
R 2031 : Frais d'études				2 343.60 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				2 343.60 €
<b>Total</b>		2 343.60 €		2 343.60 €
<b>Total Général</b>		2 343.60 €		2 343.60 €

Signataires :

BESSON hervé	
BESSON Jean-Luc	
BESSON Patrick	
BOISTARD Sylvie	
BREYTON Stéphanie	
BURLET Brigitte	
CHARQUET Pierre	
CHENE Claude	
CURIALLET Laura	
GUYOTOT Patrick	
LE THERIZIEN Serge	
LENFANT Anne	
PELHATE Olivier	
REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire

*Denis LEUFANT*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents :**

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 68-2024 : APPROBATION DEVIS LAREAL – CAPTAGE RESERVOIR LES MINETS

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- Rappelle à l'assemblée que la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service sont de la compétence de la commune.
- rappelle à l'assemblée que la canalisation reliant le captage d'eau au réservoir situé aux Minets comportait une fuite
- présente le devis de l'entreprise « LAREAL » pour la réparation
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 8 164,00 € HT soit 9 796,80 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « LAREAL » pour un montant de 8 164,00 € HT soit 9 796,80 € TTC,
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

68/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

**Secrétaire de séance,  
Suzy REY**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour : 10+3      Contre :      Abstention :

**68/2024**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 69-2024 : AVANCE DE TRÉSORERIE A COURT TERME

Vu l'article L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie, il est opportun de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 200 000 euros, pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature de la convention avec le Crédit Agricole des Savoie. La date d'échéance finale est le 9 septembre 2025.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires

69/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

 ENTREMONT  
LE VIEUX

MAIRIE  
1140 route du Granier  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240918-DEL692024-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour :10+3          Contre :          Abstention :

69/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 70-2024 : APPROBATION DEVIS ELAN'CITÉ – RADAR PÉDAGOGIQUE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée la mise en place d'un radar pédagogique prêté par le Conseil Départemental de mai à août 2024 à l'entrée du bourg Épernay coté Mornière,
- rappelle que les éléments du rapport d'analyse fourni par le Département montrant un probable effet sur la diminution de la vitesse des véhicules
- présente le devis de l'entreprise « ÉlanCité » pour une mise en place d'un radar pédagogique solaire en 2025.
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 1 796.85 € HT soit 2 156.22 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « ÉlanCité » d'un montant de 2 156 .22 € TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

70/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

**Secrétaire de séance,  
Suzy REY**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour : 10+3      Contre :      Abstention :

**70/2024**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 71-2024 : REFACTURATION BACHAGE TOITURE - LES TROLLES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle l'épisode de grêle du 24 juillet 2023,
- rappelle que la toiture du centre des Trolles a été endommagée lors de cet épisode,
- rappelle qu'un bâchage d'une partie de la toiture a été nécessaire,
- présente la facture de l'entreprise Charp'Entremont d'un montant de 525 €HT, soit 577.50€TTC, réglée par la commune,
- propose de refacturer cette somme à Monsieur PECQUENARD - SARL les Trolles gérant le centre « les Trolles » au moment du sinistre,
- présente le projet de convention de refacturation entre Monsieur PECQUENARD – SARL Les Trolles et la commune d'Entremont-le-Vieux

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, la refacturation d'un montant de 525 €HT, soit 577.50 € TTC à Monsieur PECQUENARD – SARL Les Trolles
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur PECQUENARD - SARL les Trolles

71/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ENTREMONT  
LE VIEUX**  
MAIRIE  
1140 route du Granier  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 25/09/2024  
Reçu en préfecture le 25/09/2024  
Publié le   
ID : 073-217301076-20240918-DEL712024-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

**Secrétaire de séance,  
Suzy REY**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**

Nombre de membres en exercice : 14		
Nombre de membres présents : 10		
Nombre de suffrages exprimés : 10+3		
Date de la convocation : 13/09/2024		
Date d'affichage : 13/09/2024		
Vote :		
Pour : 10+3	Contre :	Abstention :

**71/2024**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 72-2024 : APPROBATION DEVIS ENER'BAT – AUDIT ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente a été créée en 1987, celle-ci a subi quelques travaux d'entretien depuis sa création mais l'enveloppe et les systèmes sont restés quasiment ceux d'origine. La salle est chauffée par une chaufferie fioul avec un complément solaire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le système solaire a été révisé en 2024 mais reste à intégrer à l'étude. La prestation demandée est un diagnostic énergétique complet et détaillé de la salle polyvalente afin d'être en mesure de planifier la rénovation de cette salle tant au niveau de l'enveloppe thermique que des systèmes utilisés. L'audit et les préconisations porteront donc sur les postes suivants :
  - murs/toitures/plancher
  - menuiseries
  - système de ventilation
  - système de chauffage fioul
  - système de chauffage solaire
  - éclairage
  - les régulationsDans le cadre de l'étude du système de chauffage, le changement d'énergie vers une énergie bois granulés sera étudiée.

72/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- présente le devis de l'entreprise « ENER'BAT » pour l'audit énergétique de la salle polyvalente de la commune
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 4 387.50 €HT soit 5 265 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « ENER'BAT » pour un montant de 4 387.50 €HT soit 5 265 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne L'ENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour :9+3                      Contre :                      Abstention : 1

72/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therzien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
 Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therzien Serge.  
 Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents :**

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 73-2024 : COUPE DE BOIS A ASSEOIR EN 2025 - ONF

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue donc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Mode de commercialisation – décision de la commune
C_b	IRR	298	8,5	2025			Vente avec mise en concurrence (sur pied)

73/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- (1) Type de coupe AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération.
- (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
- (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

### **Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure

### **Gestion des produits accidentels ou sanitaires**

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2024 et 2025 (bois scolytés, frênes chararosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

### **Ventes de bois aux particuliers**

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Dans les lots prévus en 2025 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

- présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- pente importante ou présence de blocs instables,
- proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

73/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois, notamment des arbres dépérissants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

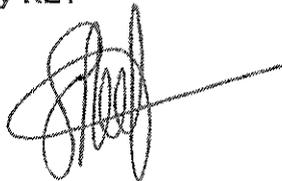
- approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-dessus
- pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées, et leur mode de commercialisation
- autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 27/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne LENFANT


Nombre de membres en exercice : 14		
Nombre de membres présents : 10		
Nombre de suffrages exprimés : 10+3		
Date de la convocation : 13/09/2024		
Date d'affichage : 13/09/2024		
Vote :		
Pour : 10+3	Contre :	Abstention : 1

**73/2024**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240927-DEL732024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 74-2024 : MODIFICATIONS PLUi-H DE CHARTREUSE

Le PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal – plan local de l'habitat) valant SCoT (schéma de cohérence territoriale) Coeur de Chartreuse a été approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2020.

Depuis, deux modifications simplifiées en décembre 2021 et février 2023, ainsi qu'une modification de droit commun n°1 en décembre 2022 ont été menées afin de faire évoluer le document d'urbanisme tel qu'il est présenté dans sa version en vigueur.

Comme il a été présenté à multiples reprises auprès des communes membres de la Communauté de communes cœur de Chartreuse, une modification de droit commun n°2 du PLUi-H est en cours de préparation avec lancement de la procédure administrative dédiée avant fin d'année 2024.

A ce titre, une revue de l'ensemble des OAP (opération d'aménagement programmé) sectorielles en vigueur (dont l'intégralité des 46 OAP à vocation d'habitat) a été menée à partir de fin d'année 2023 avec recensement des erreurs matérielles décelées, des ajustements/compléments et autres modifications plus conséquentes à opérer sur les livrets d'OAP lors de cette modification à venir.

La modification de droit commun n°2 visera également à faire évoluer le PLUi-H Coeur de Chartreuse sur tous les aspects réglementaires : erreurs matérielles, adaptation de la règle, intégration/mise-à-jour des emplacements réservés (ER) inscrits par les communes et annexés au PLUi, prise en compte des demandes des habitants en vue de l'enquête publique diligentée dans le cadre de la procédure de modification...

74/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Après étude du PLU par la commission urbanisme de la commune et discussion en conseil municipal, les membres du conseil municipal après délibération proposent les sujets à inclure dans la modification suivants :

- OAP : voir tableau joint. La pertinence de recomposer l'OAP Epernay « V2 Centre-bourg » en un seul secteur ne semble pas avérée. Ce point sera à travailler.
- Emplacements réservés : voir tableau en annexe
- Erreur matérielle :
  - les parcelles aux Perrets E1205, E1206, E1207 et E1295 sont classées en UE alors qu'elles devraient être en UH comme dans le PLU approuvé en 2014. Il semble s'agir d'une mauvaise retranscription.
  - Périmètre délimité des abords du moulin des Teppaz : le périmètre délimité (périmètre réduit et adapté par rapport au périmètre de 500m) n'a pas été retranscrit dans le règlement graphique à la suite de la procédure du printemps 2022.
- Bâtiments en zone A « changement de destination » :
  - la grange sise parcelle C489 a été transformée en habitation : à supprimer de la liste ;
  - le changement de destination indiqué parcelle E1251 doit s'appliquer également aux bâtiments sis parcelles E398 et E399
  - le changement de destination indiqué parcelle E1267 doit s'appliquer également au bâtiment sis parcelle E1275
- Adaptation à la règle :
  - Il serait bien d'avoir une petite marge d'appréciation pour adapter légèrement les pentes de toit sur certaines constructions pour des raisons techniques ou esthétiques.
- Autre : projet à long terme d'agrandissement du cimetière :
  - Adaptation de l'ER213 : voir plan ci-dessous : 8 m de large au lieu de 15m et prolongation jusqu'au l'église en angle.
  - changement de zonage de A en Uq. Cf délibération du 79/2022 du 3 octobre 2022.

Pièces jointes :

- tableau des emplacements réservés
- Tableau des OAP

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 30/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



  
Le Maire,  
Anne LENFANT



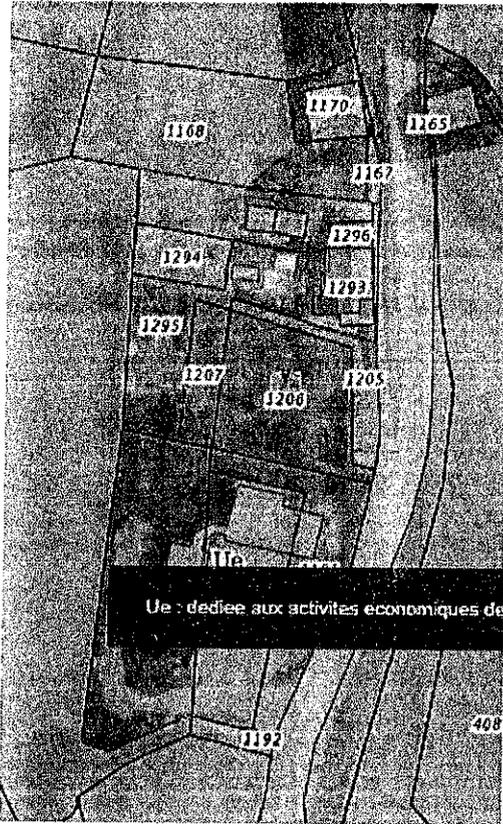
Nombre de membres en exercice : 14		
Nombre de membres présents : 10		
Nombre de suffrages exprimés : 10+3		
Date de la convocation : 13/09/2024		
Date d'affichage : 13/09/2024		
Vote :		
Pour : 10+3	Contre :	Abstention : 1

74/2024

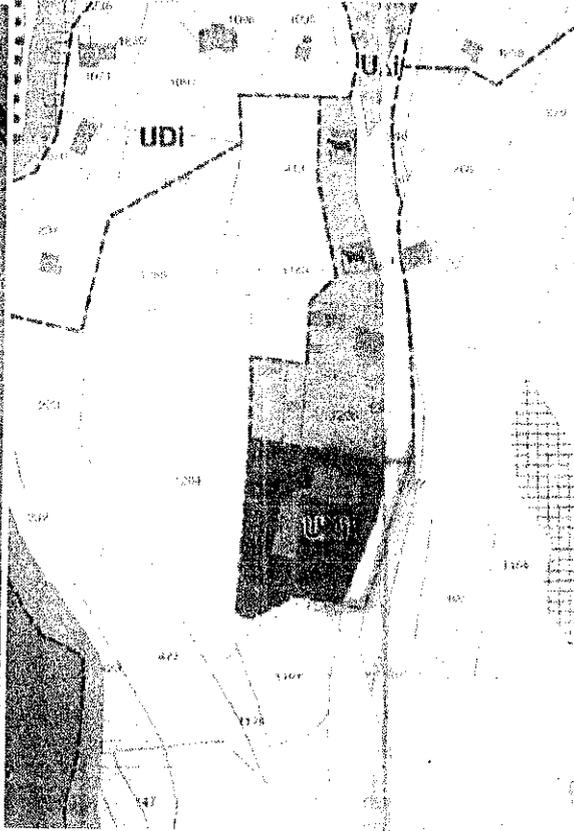
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Erreur matérielle Les Perrets



PLUi



PLU

74/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## Changement de destination Les Combes (section E)



74/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Emplacement réservé 213 à modifier selon le trait bleu et changement de zonage pour permettre l'aménagement du cimetière (section G)



74/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 073-212-01076-20240916-DEL742614-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

Reçu  
révisé

ID : 073-217301076-20240918-DEL742024-DE

## Emplacements réservés Entremont-le-Vieux

Septembre 2024 - modification du PLUi

intitulé	libelé	surface du tableau des ER du PLUi (m <sup>2</sup> )	lieu-dit	parcelles	Surface indiquée sur le SIT (m <sup>2</sup> )	observations
ER212	Parking et stationnement	521	Epernay (derrière l'église)	G905 G1509	522	supprimer G905 car déjà acheté
ER213	Extension du cimetière	953	Epernay (derrière l'église)	G1509	952	à modifier comme sur le plan annexé, vu avec le propriétaire, doc arpentage en cours
ER203	Chemin et piste cyclable	486	Epernay (Pisserotte)	G961 962 1476 959 958 957 1444	486	
ER204	Création, sécurisation et aménagement de voirie	217	Epernay Rochat	G1509 G871 G903	216	
ER207	Parking et stationnement	29	La Coche (Garnier nord)	H1095	29	
ER195	Parking et stationnement	164	La Coche (Garnier sud du four)	H1090 H1092	164	
ER190	Parking et stationnement	229	La Grennery (descente Rigaud-Péru)	G 708 707 706	228	
ER179	Création, sécurisation et aménagement de voirie	247	La Plagne	F107 108 109	247	
ER183	Collecte des ordures ménagères	25	La Recorbaz Pomel	C819	25	
ER193	Parking et stationnement	216	Le Désert (Jocques / Claret Pin)	A2162	266	Ne laisser que la A2162 (100 m <sup>2</sup> sur le SIT) car le reste a déjà été acheté
ER198	Création, sécurisation et aménagement de voirie	259	Le Désert (Les Bruyères)	A2398 A 2397	259	
ER174	Parking et stationnement	701	Le Désert (Les Trolles)	A707	701	SIT : parking stationnement et équipements publics
ER197	Parking et stationnement	283	Le Désert (vers foyer)	A616 A617	283	
ER205	Parking et stationnement	336	Le Désert (vers S Francillard)	A674 A2122 A2118 A2124	335	
ER209	Création, sécurisation et aménagement de voirie	56	Le Déserts (grange Gougoux)	A709 A717	56	Ne laisser que A709 (41 m <sup>2</sup> ) car A717 appartient à la commune

DEL 74/2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240918-DEL742024-DE

	Parking	84	Le Grand Carroz	B721 (Droguet Joseph)		A reporter déjà en état de parking public
ER266	Parking	107	Le Grand Carroz (G Billon)	B690	607	
ER191	Parking et stationnement	111	Les Bessons	C568	111	
ER196	Création, sécurisation et aménagement de voirie	567	Les Combes (entrée coté Epernay)	E383 E394 E397	377	A reporter déjà en état de parking public
ER211	Collecte des ordures ménagères	18	Les Combes (P Rey)	E370	18	
ER202	Création, sécurisation et aménagement de voirie	257	Les Combes (sortie coté Rigauds)	E176 E1239 E1240 E1241 E178		A reporter déjà en état de parking public
ER194	Parking et stationnement	91	Les Curés (Brot)	I556 I1267	91	
ER206	Equipement public : traitement des eaux usées	2459	Les Gandys	D867	2458	
ER199	Parking et stationnement	43	Les Girouds (bassin Curiallet)	B974	43	A reporter déjà en état de parking public
ER177	Parking et stationnement	62	Les Girouds (école)	B986 987 1454	61	
ER182	Collecte des ordures ménagères	583	Les Martenons (vers S Brachet)	C825 C795	579	
ER184	Parking et stationnement	590	Les Minets (au bout de la route)	I670 I1232 I701	586	
ER178	Parking et stationnement	548	Les Minets (au sud du bassin)	I662 I1328	548	
ER180	Equipement public : traitement des eaux usées	1010	Les Pins (entrée droite)	I461	1009	
ER176	Parking et stationnement	132	Les Ravines (Combes Rigauds)	E203	131	
ER173	Parking et stationnement	158	Les Rigauds	E1062	158	
ER186	Chemin et piste cyclable	223	Les Rigauds	E807 E808	223	
ER192	Parking et stationnement	96	Les Rigauds	E807	96	
ER201	Création, sécurisation et aménagement de voirie	210	Les Rigauds (entrée coté Epernay)	E63 E64	210	
ER189	Création, sécurisation et aménagement de voirie	396	Les Rigauds (sortie coté SPE)	E766 E765	396	
ER175	Création, sécurisation et aménagement de voirie	239	Les Rigauds (sud Pyot)	E1318 E782 E780 E766	235	
ER208	Parking et stationnement	122	Les Teppaz (entrée)	E121	122	
ER181	Collecte des ordures ménagères	41	RD912 route de Tencovaz (Burlet)	H1185	41	

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

Recopié  
Le 10/10/2024

ID : 073-217301076-20240918-DEL742024-DE

ER200	Parking et stationnement	118	Tencovaz	H285		en cours d'acquisition sur une surface différente et en accord avec le propriétaire. ER à laisser
ER210	Aménagement et exploitation forestière	606	Tencovaz	H325	604	
ER185	Création, sécurisation et aménagement de voirie	77	La Plagne (montée Bouchet)	F123 F59	77	

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 073-217301076-20240918-DEL742024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10 + 3 pouvoirs
VOTES : Contre	Pour 10 + 3 pouvoirs
Date de convocation :	13/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 18/09/2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Maire.

Objet : VIREMENTS DE CREDITS A L'OPERATION 227, CAPTAGE RESERVOIR DES MINETS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21538-227 : SECURITE INCENDIE		9 800.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>9 800.00 €</b>		
D 231-203 : Voirie	9 800.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>9 800.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>9 800.00 €</b>	<b>9 800.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Signataires :	BESSION Hervé	
	BESSION Jean-Luc	
	BESSION Patrick	
	BOISTARD Sylvie	
	BREYTON Stéphanie	
	BURLET Brigitte	
	CHARQUET Pierre	
	CHENE Claude	
	CURIALET Laura	
	GUYOTOT Patrick	
	LE THERIZIEN Serge	
	LENFANT Anne	
	PELHATE Olivier	
	REY Suzy	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/09/2024 et de la publication le 19/09/2024.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240918-DM4SECUIINCENDIE-AR

73107

Commune d'Entremont-Le-Vieux - BUDGET COMMUNA

Code INSEE

Cne d'Entremont-le-Vieux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Anne LeVANT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Buriel Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 76-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE POUR SECURISATION DE LA ROUTE DES MINETS APRES INTEMPERIE Au titre du FONDS RISQUES ET EROSIONS EXCEPTIONNELS

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée les fortes pluies du mois de novembre 2023 ;
- RAPPELLE que la route des Minets s'est effondrée à la suite de ces intempéries ;
- rappelle que la route des Minets est en impasse et précise que les villages des Curés et des Minets pourraient se trouver isolés en cas d'effondrement supplémentaire de la route ;
- rappelle que des travaux d'urgence ont été réalisés coté droit de la route de façon à lui redonner une largeur compatible avec la circulation des véhicules légers ;
- rappelle qu'un arrêté de limitation de tonnage (3,5t) a été pris pour limiter les risques d'effondrement supplémentaire et pour la sécurité des usagers ;
- rappelle que le bureau Alpes géo conseil a établi un rapport en date du 21 mai 2024 ;
- rappelle que des devis ont été sollicités auprès des entreprises pour la réalisation des travaux conformément aux conclusions du rapport ci-dessus ;
- précise qu'il est urgent de consolider le pied de la route pour la remettre dans un état de circulation sécurisée ;
- propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie au titre du fonds risques et érosions exceptionnels (FREE) la plus élevée possible

76/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès du conseil départemental de la Savoie la plus élevée possible dans le cadre du FREE ;
- demande à Mme le Maire de déposer le dossier FREE auprès du Conseil Départemental ;
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 30/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne LENFANT


Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10+3
Date de la convocation : 13/09/2024
Date d'affichage : 13/09/2024
Vote :
Pour : 10+3          Contre :          Abstention : 1

**76/2024**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 77-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR SECURISATION DE LA ROUTE DES MINETS APRES INTEMPERIE

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée les fortes pluies du mois de novembre 2023 ;
- rappelle que la route des Minets s'est effondrée à la suite de ces intempéries ;
- rappelle que la route des Minets est en impasse et précise que les villages des Curés et des Minets pourraient se trouver isolés en cas d'effondrement supplémentaire de la route ;
- rappelle que des travaux d'urgence ont été réalisés coté droit de la route de façon à lui redonner une largeur compatible avec la circulation des véhicules légers ;
- rappelle qu'un arrêté de limitation de tonnage (3,5t) a été pris pour limiter les risques d'effondrement supplémentaire et pour la sécurité des usagers ;
- rappelle que le bureau Alpes géo conseil a établi un rapport en date du 21 mai 2024 ;
- rappelle que des devis ont été sollicités auprès des entreprises pour la réalisation des travaux conformément aux conclusions du rapport ci-dessus ;
- précise qu'il est urgent de consolider le pied de la route pour la remettre dans un état de circulation sécurisée ;
- propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'état la plus élevée possible

77/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès de l'état ;
- demande à Mme le Maire de déposer le dossier correspondant auprès des services de l'Etat ;
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 30/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour : 10+3      Contre :      Abstention : 1

77/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Hervé, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge ;

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Monsieur Besson Jean-Luc a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.  
Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Therizien Serge.  
Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

**Absents** :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 78-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE RADAR PÉDAGOGIQUE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée la mise en place d'un radar pédagogique prêté par le Conseil Départemental de mai à août 2024 à l'entrée du bourg Épernay coté Mornière,
- rappelle les éléments du rapport d'analyse fourni par le l'Etat montrant un probable effet sur la diminution de la vitesse des véhicules
- informe que le département soutient les projets de sécurisation des routes départementales en agglomération

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- sollicite le conseil départemental pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre de l'aménagement de sécurité sur une route départementale
- demande l'autorisation de débiter les travaux par anticipation avant l'attribution de l'aide
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

78/2024

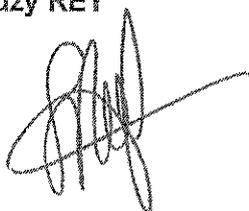
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

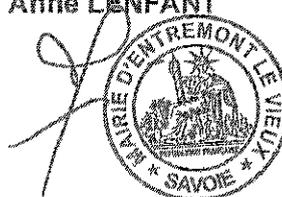


Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 24/09/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3  
Date de la convocation : 13/09/2024  
Date d'affichage : 13/09/2024  
Vote :  
Pour :10+3                      Contre :                      Abstention :

78/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.